

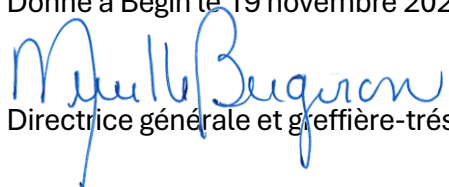
AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 15-288 afin d'y agrandir la zone 112M à même une section de la zone 119R.

AVIS PUBLIC est donnée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 10 novembre 2025, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 25-402 modifiant le règlement de zonage numéro 15-288 afin d'y agrandir la zone 112 M à même une section de la zone 119R ;
2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19-1), ce projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 19 novembre 2025 à 13 h à la salle du conseil municipal située au 126, rue Brassard à Bégin. Au cours de cette assemblée publique, le Maire ou un autre membre du Conseil désigné par le Maire, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Les modifications relatives au règlement no 25-402 modifiant le règlement de zonage numéro 15-288 sont les suivantes : modification de la grille des spécifications de la zone 112 M.
 - Ajout des usages « S1 finance assurance et immobilier, S2 Services personnels et S3 professionnels, techniques et affaires » ;
 - Agrandissement de la zone 112 M à même une partie de la zone 119 R
5. L'ensemble du territoire est visé par le projet de règlement.
6. Le projet de règlement ainsi que les plans de zonage pour l'ensemble de la municipalité peuvent être consultés sur le site web de la municipalité à l'adresse www.begin.ca ou encore, au bureau de l'édifice municipal de la municipalité sis au 126, rue Brassard, entre le 12 et le 19 novembre 2025 inclusivement et ce, de 8h à 12 et de 13h à 16h.

Donné à Bégin le 19 novembre 2025



Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, directrice générale et greffière-trésorière résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 12^e jour du mois de novembre 2025, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq.



Mireille Bergeron
Directrice générale, greffière-trésorière